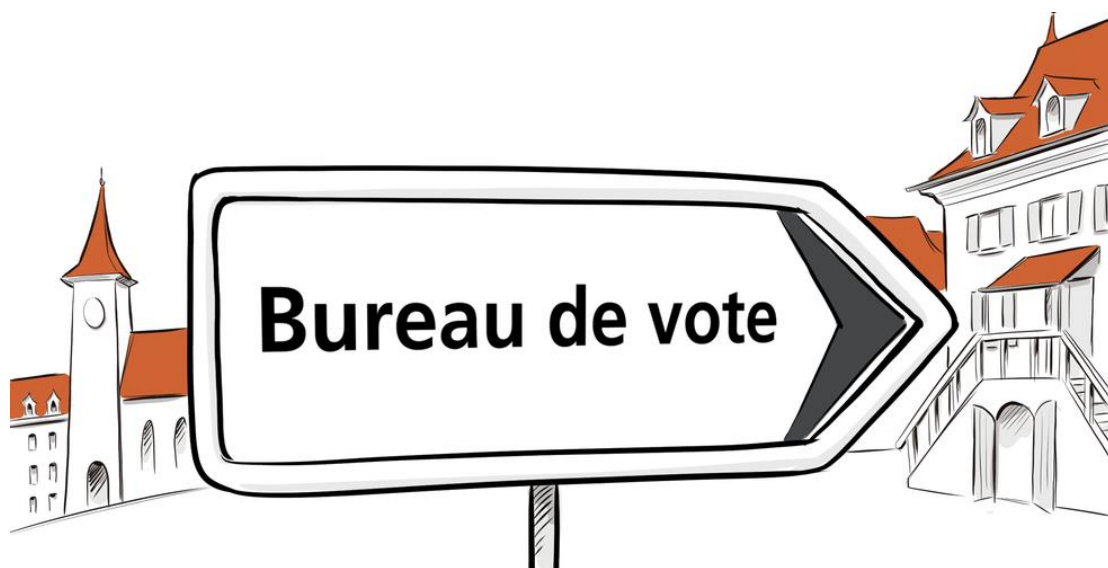




VOTATION FÉDÉRALE DU 27 septembre 2020

Selon les directives de la Conférence des Préfets et au vu du contexte sanitaire, le Conseil communal vous prie de :

1. Privilégier le vote par correspondance
2. Ne pas vous présenter le dimanche en cas de symptômes
3. Respecter les distances et les indications dans le bureau de vote



Vote par correspondance

- La signature doit impérativement être visible dans la fenêtre.
- L'enveloppe doit être déposée dans la boîte aux lettres au plus tard jusqu'à 10h00 le dimanche du scrutin.

Vote personnel

- Celui ou celle qui désire exercer personnellement son droit de vote se présente au bureau de vote durant les heures d'ouverture (11h00 – 12h00) muni(e) de son certificat de capacité civique.

Merci pour votre collaboration !

Le Conseil communal